COMMUNE DE LANGUEUX Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 03 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL,

Brigitte MERLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON Messieurs Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT,

Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ,

Absents excusés Mesdames Claudine LE BOUEC (pouvoir donné à Gwénaëlle TUAL), Chantal ROUILLE (pouvoir donné

à Nadège PICOLO)

Messieurs Alain LE CARROU (pouvoir donné à Thérèse JOUSSEAUME), Michel BOUGEARD (pouvoir donné à Claude DESANNEAUX), Jean BELLEC (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT),

Yann SOULABAIL (pouvoir donné à Olivier LE CORVAISIER)

Absent Monsieur Adrien ARNAUD

Secrétaire Madame Gwénaëlle TUAL

Secrétaire Adjoint Monsieur Cédric HERNANDEZ

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-48

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu de la vacance du poste de secrétaire administrative et d'accueil du service aménagement depuis le 1^{er} août 2018, il s'avère nécessaire de pourvoir à son remplacement par un poste d'Adjoint Administratif Principal 2° classe à temps complet.

Aussi, je vous propose :

- de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 2° classe au 11 juin 2019,
- de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal 1° classe resté vacant depuis le 1^{er} août 2018,
- et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Certifié exécutoire au Pour extrait conforme, vu de la transmission Langueux, le 6 juin 2019

en Préfecture le La Maire,

et de la Publication le

La Maire.

Thérèse JOUSSEAUME

Thérèse JOUSSEAUME